

COMPOSITION DES ÉQUIPES D'INTERPRÈTES

(Article 6 des Normes professionnelles de l'AIIIC)

La garantie d'une qualité optimale de la prestation, compte tenu de la fatigue physique et mentale induite par une concentration soutenue, impose des contraintes à la composition des équipes.

Le nombre minimum d'interprètes formant une équipe est fonction de ces contraintes ainsi que du mode d'interprétation, du nombre de langues utilisées et du classement linguistique des interprètes de l'équipe, de la nature de la conférence, de sa durée et de la charge de travail.

1. Interprétation consécutive

Nombre de langues utilisées :	Nombre minimum d'interprètes :
2 langues en 2	2
3 langues en 3	3

Dans des cas exceptionnels et à condition que les principes de qualité et de santé soient sauvegardés, un seul interprète peut être engagé au lieu de 2, ou 2 interprètes au lieu de 3.

2. Interprétation chuchotée

Pour une réunion avec interprétation d'une ou de 2 langues vers une autre langue pour 2 auditeurs au maximum, avec ou sans retour en interprétation consécutive, 2 interprètes au minimum sont nécessaires.

3. Interprétation simultanée

Les équipes d'interprètes doivent être composées de manière à éviter l'emploi systématique du relais. Toutefois, lorsque pour une langue donnée, il faut recourir au relais, l'équipe comportera au moins 2 interprètes-pivots. En outre, lorsque le relais est assuré par une cabine bi-directionnelle, l'effectif de celle-ci sera de 3 interprètes au moins.

Une équipe se compose en principe d'au moins 2 interprètes par langue et par cabine afin de garantir une bonne couverture dans toutes les langues ainsi que la qualité requise.

Le nombre de cabines est égal au nombre de langues d'arrivée, sauf dans le cas de conférences à 2 langues de travail pour lesquelles une cabine unique peut suffire.

Voir tableau d'effectifs à la page suivante.

TABLEAU D'EFFECTIFS - INTERPRETATION SIMULTANEE EN CABINE

Nombre de langues utilisée en salle	Nombre de cabines	Nombre d'interprètes (1)
Conférence à 1 langue: vers 1 autre langue vers 2 autres langues ... (2)	1 2	2* 4
Conférence à 2 langues: vers 1 de ces langues vers ces 2 langues vers 3 langues (2+1) vers 4 langues (2+2) ... (2)	1 1 ou 2 3 4	2* 3** 5 7
Conférence à 3 langues vers 1 de ces langues vers 2 de ces langues vers ces 3 langues vers 4 langues (3+1) vers 5 langues (3+2) ... (2)	1 2 3 4 5	2 3 5*** 7 9
Conférence à 4 langues vers 1 de ces langues vers 2 de ces langues vers 3 de ces langues vers ces 4 langues vers 5 langues (4+1) vers 6 langues (5+1) ... (2)	1 2 3 4 5 6	2 4 6 8*** 10 12
Conférence à 5 langues vers 1 de ces langues vers 2 de ces langues vers 3 de ces langues vers 4 de ces langues vers ces 5 langues vers 6 langues (5+1) vers 7 langues (5+2) ... (2)	1 2 3 4 5 6 7	2 4 6 8 10 12 14

NOTES SUR LE TABLEAU D'EFFECTIFS

(1) Ce nombre est augmenté :

lorsque les combinaisons linguistiques sont telles que le nombre minimum d'interprètes ne suffit pas pour les assurer,

lorsque les horaires sont chargés,

lorsque la conférence comporte la présentation de nombreux exposés écrits et en cas de conférences techniques et scientifiques nécessitant une préparation importante.

(2) Et ainsi de suite : chaque cabine qui travaillera sans relâche devra être assurée au moins par 2 interprètes. En outre, lorsque le relais est assuré par une cabine bi-directionnelle, l'effectif de celle-ci sera de 3 interprètes au moins.

* Un interprète ne travaille, en principe, pas seul et sans relève possible dans une cabine d'interprétation simultanée.

** Dont un interprète pouvant assurer la relève de chacun des 2 autres. Dans certaines circonstances, ce nombre peut être réduit à 2 (notamment pour les réunions de courte durée ou de caractère général, à condition que chacun des 2 interprètes travaille dans les 2 sens).

*** Dans certaines circonstances et à condition que les principes de qualité et de santé soient sauvegardés, ce nombre peut être réduit d'une unité (réunions de courte durée ou de caractère général).